

Durée
7 heures (1 jour)

Personnes concernées

Toute personne intervenant sur un site adhérent à la démarche.

Pré requis

Maitrise orale de la langue française.
L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.

Objectifs

Type de formation : Présentiel

- * Connaître les risques, y compris en situation de coactivité,
- * Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel,
- * Savoir réagir en cas de situation dégradée.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Échange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation à travers des cas concrets par les stagiaires.

Moyens pédagogiques

- * Matériel de démonstration comprenant : équipements de protection individuelle, appareils de mesures et extincteur.
- * Documentation utilisée couramment dans les principales entreprises de la région.
- * Support vidéo.
- * Supports pédagogiques remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises notamment dans le cadre d'I.P.R.P. et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

1. Préambule

La formation s'inscrit dans :

- Une démarche de prise en compte des risques liés à la coactivité,
- Une mise en œuvre de mesures de prévention et de protection,
- Une prise en compte des changements de situation de travail.

Présentation des objectifs de la formation et des risques de coactivités

Nécessité de la formation pour accéder aux sites industriels. Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

2. Contexte et enjeux de la sécurité

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection,
- Les risques de coactivité,
- Présentation d'accidents du travail, de trajet et de maladies professionnelles,
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un accident ou d'une maladie professionnelle,
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

3. Les risques et moyens de prévention / protection

- **Les risques**
Circulation, accès aux sites et règles de sûreté - Risques chimiques—Risques amiante - incendie & explosion (ATEX) - Les utilités, l'électricité, risques machines, risques thermiques, bruits et vibrations, travaux en hauteurs, manutentions mécaniques / levage, manutentions manuelles, travaux en espaces confinés, désordre,
- **Les risques développés en fonction du public**
Travaux de fouilles et à proximité des réseaux et canalisations, pression et nettoyage haute pression, rayonnement ionisants et non ionisants, sablage, risques biologiques et légionnelles, travaux à proximité de voies ferrées, risques de noyade.

4. Organisation de la prévention lors des interventions

- **Le plan de prévention**
Cadre réglementaire, objectifs et contenu, maîtrise des interférences, outils d'information et de communication des mesures de prévention, exemples,
- **L'autorisation de travail - Règle d'or**
Objectifs et contenu, outil d'information et de communication des mesures de prévention, circuit de validation, exemples,
- **Les consignes et modes opératoires**
Intérêts et objectifs, formation à la sécurité au poste de

travail, strict respect des consignes et modes opératoires, exemple,

- **La consignation et déconsignation**
Objectif et contenu, exemple.

5. Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de niveau 1

- Participer à la sécurité du chantier par un comportement adapté et vigilant, être acteur de la culture sécurité du site,
- **L'obligation de respecter** les procédures et consignes issues du plan de prévention, de l'autorisation de travail et des permis,
- Connaître les conséquences éventuelles de leur non-respect,
- **Savoir réagir à tout changement de situation de travail** : arrêt de travail, se mettre et mettre les autres en situation de sécurité, informer son supérieur hiérarchique= qui alerte l'entreprise utilisatrice, le cas échéant, participer avec l'entreprise utilisatrice à la définition des actions correctrices et à la révision de l'analyse des risques,
- **Le droit d'alerte et de retrait** devant un danger grave et imminent,
- **Être conscient** des risques liés à la non qualité du travail.

6. Test d'évaluation 20 questions type QCM (2 questions éliminatoires) et bilan

Attestation de formation délivrée en fin de formation.